

Ancienneté de service.

Années de service.	Institu- teurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1—5	4	12	4	20
6—10	12	9	3	24
11—15	12	9	5	26
16—20	16	6	4	26
21—25	15	8	4	27
26—30	9	10	3	22
31—35	11	1	2	14
36—40	5	3	2	10
41—45	1	1	2	4
Total ...	85	59	29	173

Traitements communaux.

En traitements communaux, les 85 instituteurs tou-
chaient 186944,50 fr.
les 59 institutrices laïques 97892,75 »
les 29 institutrices religieuses..... 25504 »

Total 310341,25 fr.

La moyenne du traitement communal était donc de
2199 fr. pour l'instituteur, de 1659 fr. pour l'institutrice
laïque et de 879 fr. pour l'institutrice religieuse.

Suppléments de traitement.

81 instituteurs recevaient 52050 fr.

47 institutrices laïques 22337,50 »

Total 74387,50 fr.

4 instituteurs et 12 institutrices laïques n'avaient pas
encore droit au supplément de traitement